

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 11 novembre 2019 à 19h33 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 35 personnes présentes à cette séance et propose une minute de silence en cette journée du jour du Souvenir. Il déclare celle-ci ouverte.

19-11-273

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

#### Correspondances

4. Dépôt d'une pétition des citoyens de la rue des Rosiers;
5. Remerciement de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock;
6. Remerciement de l'organisation du Monts-Défi;

#### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

7. Adoption des textes du procès-verbal du mois d'octobre 2019;
8. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'octobre 2019;
9. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 octobre 2019;
10. Embauche de monsieur Vladimir Jovanovic à titre de préposé aux services généraux;
11. Constatation d'une démission;
12. Adoption de la politique de remboursement des appareils mobiles de communication utilisés à des fins de travail;
13. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec;
14. Conseil des aînés de la MRC des Appalaches : renouvellement de l'adhésion 2019-2020 et délégation;
15. Acquisition à titre gratuit d'une partie du lot 37, 1er rang du canton d'Adstock : autorisation de signature et de dépense et octroi de mandat;
16. Logiciel de communication de masse : autorisation de dépense;
17. Dépôt du formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
18. Dépôt du rapport du maire;
19. Publication du rapport du maire;
20. Réattribution des dossiers municipaux et réorganisation des comités du conseil;
21. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020;
22. Abrogation de la résolution numéro 17-11-308;
23. Nomination du maire suppléant;
24. Party des Fêtes des employés : autorisation de dépenses;

#### Aménagement, urbanisme et environnement

25. Cueillette et transport des matières résiduelles et recyclables : dépôt des soumissions et octroi du contrat;

26. Cueillette et transport des boues septiques : autorisation d'appel d'offres;
27. Adoption du second projet de règlement numéro 255-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
28. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 257-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 afin d'encadrer la culture, la production et la transformation du cannabis ainsi que les résidences de tourisme;
29. Adoption du premier projet de règlement numéro 257-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 afin d'encadrer la culture, la production et la transformation du cannabis ainsi que les résidences de tourisme;
30. Assemblée publique de consultation du projet de règlement numéro 257-19 : détermination du lieu, de la date et de l'heure;
31. 87 et 92, rue Fortin Nord : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
32. 54, rue Vachon : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
33. 540, rue des Castors : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
34. 31, chemin du Bocage : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
35. Dossier Ferme Gaston Jacques inc. - Succession de Jean-Claude Nadeau : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;

#### Travaux publics et voirie

36. Gestion de la performance organisationnelle pour les Services des travaux publics et de l'ingénierie : octroi d'un mandat d'honoraires professionnels;
37. Appui à la création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local;
38. Auscultation de la chaussée dans le cadre de la réalisation du plan d'intervention : octroi d'un mandat;
39. Déneigement en période hivernale : autorisation de location d'un tracteur;
40. Déneigement de certains chemins : octroi de divers contrats;
41. Travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang du Lac-aux-Grelots : octroi de mandat;

#### Sécurité publique

42. Adoption du règlement numéro 252-19 amendant le règlement numéro 137-12 concernant la prévention des incendies, mesures de prévention générales et mesures spécifiques pour les bâtiments à risques faibles et moyens résidentiels;
43. Programme d'aide financière à la formation des pompiers volontaires : autorisation de dépôt d'une demande auprès du ministère de la Sécurité publique;

#### Loisirs, culture et vie communautaire

44. Entente avec la Ville de Thetford Mines concernant le remboursement de certaines activités de loisirs et culturelles : retrait de la Municipalité;
45. Protocoles d'entente avec l'école La Source et la Commission scolaire des Appalaches : autorisation de signature;
46. Bibliothèque : autorisation de dépenses pour une affiche commémorative;
47. Semaines des rencontres interculturelles : autorisation de dépenses;

#### Affaires diverses

48. Travaux de remplacement de ponceaux en 2020 : mandat d'honoraires professionnels;
49. Comptes rendus des élus;
50. Période de questions;
51. Informations générales;
52. Levée ou ajournement de la séance.

Suite au sujet ajouté en « Affaires diverses »,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Correspondances*

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION DES CITOYENS DE LA RUE DES ROSIERS**

Monsieur le Maire dépose une pétition des citoyens de la rue des Rosiers concernant le déneigement du tronçon non entretenu durant la période hivernale.

**REMERCIEMENT DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK**

Monsieur le Maire fait mention de la lettre de remerciement de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock relativement à l'organisation de la Fête des couleurs.

**REMERCIEMENT DE L'ORGANISATION DU MONTS-DÉFI**

Monsieur le Maire fait mention de la lettre de remerciement de l'organisation de l'activité du Monts-Défi relativement à l'appui financier de la Municipalité d'Adstock.

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*

19-11-274

**ADOPTION DES TEXTES DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2019**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois d'octobre 2019 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-275

**DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DU MOIS D'OCTOBRE 2019**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 457 160.74 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 OCTOBRE 2019**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 octobre 2019 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications et fait un résumé des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

**19-11-276**                    **EMBAUCHE DE MONSIEUR VLADIMIR JOVANOVIC À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX**

**ATTENDU** les besoins de main-d'œuvre au service des travaux publics;

**ATTENDU** que la candidature de monsieur Jovanovic a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'embaucher monsieur Vladimir Jovanovic à titre de préposé aux services généraux selon les termes de la convention collective, conditionnellement à ce que le bilan de santé en attente de résultat satisfasse les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-11-277**                    **CONSTATATION D'UNE DÉMISSION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que monsieur Guy Simoneau, préposé aux services généraux à temps complet a remis officiellement sa démission par écrit. Celui-ci indique néanmoins vouloir demeurer préposé aux services généraux de manière occasionnelle.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Il est résolu d'accepter la lettre de démission de monsieur Guy Simoneau à titre de préposé à temps complet aux services généraux et de le remercier pour les services rendus. Il est également résolu que monsieur Simoneau poursuivra son lien d'emploi avec la Municipalité comme préposé occasionnel aux services généraux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-11-278**                    **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES APPAREILS MOBILES DE COMMUNICATION UTILISÉS À DES FINS DE TRAVAIL**

**ATTENDU** que le conseil souhaite encadrer le remboursement des appareils mobiles de communication utilisés par les employés municipaux et leur utilisation sur les heures de travail;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter une politique à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Il est résolu d'adopter la Politique de remboursement des appareils mobiles de communication utilisés à des fins de travail et qu'elle abroge toutes résolutions ou modalités de fonctionnement antérieures.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-11-279**                    **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que la municipalité retire des bénéfices d'être membre de l'UMQ;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock souhaite renouveler son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité d'Adstock pour l'année 2020 à l'Union des municipalités du Québec au montant de 1 651.50 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-280

**CONSEIL DES AÎNÉS DE LA MRC DES APPALACHES : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2019-2020 ET DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu ce qui suit :

- de renouveler, au montant de 40 \$, l'adhésion de la Municipalité d'Adstock, pour l'année 2019-2020, au Conseil des aînés de la MRC des Appalaches;
- de déléguer madame Nicole Champagne, conseillère, à l'assemblée générale qui se tiendra le 20 novembre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-281

**ACQUISITION À TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DU LOT 37, 1<sup>ER</sup> RANG DU CANTON D'ADSTOCK**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a demandé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de lui céder une partie du lot 37, 1<sup>er</sup> Rang du canton Adstock puisque ladite parcelle fait partie du chemin des Cerfs;

**ATTENDU** que le MERN consent à la demande de la Municipalité;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'accepter l'offre du MERN;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu ce qui suit :

- d'accepter l'offre de cession à titre gratuit d'une partie du lot 37, 1<sup>er</sup> Rang du canton Adstock;
- d'autoriser une dépense de 1 045 \$, taxes en sus, pour les frais d'administration de la cession de ladite parcelle;
- de confier à la firme d'arpenteurs-géomètres Ecce Terra, un mandat d'honoraires professionnels afin de préparer un plan et une description technique de la parcelle visée par la cession;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété de la parcelle de terrain dudit lot;
- d'autoriser la dépense relative aux mandats d'honoraires professionnels attribués;
- d'autoriser monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-282

**LOGICIEL DE COMMUNICATION DE MASSE : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, les municipalités doivent être en mesure d'alerter leur population en cas de sinistre;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une aide financière de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec;

**ATTENDU** que la plateforme présentée par la firme Technologies Carecity inc. répond au besoin de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'accepter l'offre de service de la firme Technologies Carecity inc. pour l'implantation de l'application mobile et de la plateforme web Carecity au montant de 10 500\$, taxes en sus, pour une durée de quatre ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus doivent annuellement, dans les 60 jours de la date anniversaire de leur assermentation, déposer le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

En vertu de cette obligation, Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne et messieurs les conseillers Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy, Nelson Turgeon et Sylvain Jacques ont tous déposé, séance tenante, le formulaire de déclaration prévu dans les délais prescrits par la Loi.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

Malgré l'abolition dans le Code municipal de l'obligation du maire de faire rapport sur la situation financière de la Municipalité au cours d'une séance du conseil au moins quatre semaines avant l'adoption du budget, Monsieur le Maire désire préserver la pratique qui est aussi encadrée dans le document Structure et fonctionnement de la Municipalité adopté par la résolution numéro 19-02-023.

Dans son discours, celui-ci présente ainsi la situation financière de la Municipalité en abordant les états financiers de l'année 2018, les indications préliminaires du présent exercice, le bilan de l'année et les orientations générales du prochain budget, la rémunération versée aux élus et la reddition des comptes relativement aux indicateurs de gestion.

Le premier magistrat informe l'audience que sera mis en ligne sur le site internet, la liste des contrats comportant une dépense excédant la somme de 25 000 \$ pour chacun des fournisseurs dont les contrats ont été conclus après le dernier discours du maire ainsi qu'une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

19-11-283

**PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu de publier le discours du maire dans le journal local L'Arrivage, sur le site Internet et le compte Facebook de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-284

## **RÉATTRIBUTION DES DOSSIERS MUNICIPAUX ET RÉORGANISATION DES COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'attribuer les dossiers municipaux, les mandats de représentation aux différents conseillers de la manière suivante :

### **Pascal Binet (maire)**

- Responsable des dossiers municipaux suivants :
  - Vision et plan stratégique;
  - Administration municipale et budget;
  - Développement de la municipalité;
  - Information, relation avec les citoyens et politique de communication;
  - Promotion et image de la municipalité;
  - Histoire et patrimoine.
- Sièges sur les comités suivants :
  - Comité administratif (responsable);
  - Commission des ressources humaines et sécurité publique (responsable).

### **Sylvain Jacques (district 1)**

- Mandataire des dossiers municipaux :
  - Bâtiments et équipements municipaux, aqueduc et égout;
  - Développement résidentiel;
  - Développement de la zone agricole et forestière (PDZA, incubateur agroalimentaire, cuisine collective, jardin collectif);
  - Tourisme et plein air.
- Sièges sur les comités :
  - Commission infrastructures et immobilisations (responsable);
  - Commission loisirs, culture, tourisme et plein air;
  - Commission environnement et travaux publics;
  - Fonds de développement du territoire ;
  - Comité plein air Adstock.
- Répondant au conseil pour les comités :
  - Office municipal d'habitation.

### **Michel Rhéaume (district 2)**

- Mandataire des dossiers municipaux :
  - Urbanisme, règlements municipaux, zonage;
  - Développement socio-économique, (achat local, services de proximité, accession à la propriété);
  - Politique familiale, jeunes et aînés.
- Sièges sur les comités :
  - Commission urbanisme et vie communautaire (responsable);
  - Comité consultatif en urbanisme;
  - Comité de suivi de la politique familiale et des aînés;
  - Fonds de développement du territoire;
  - Comité de promotion industrielle;
  - Fondation d'aide aux aînés d'Adstock.
- Répondant au conseil pour les comités :
  - CPI, SDSE, SDSCDM.

### **Nelson Turgeon (district 3)**

Aucun dossier ne lui a été assigné.

### **Jean Roy (district 4)**

- Mandataire des dossiers municipaux :
  - Environnement, chemins et travaux publics;
  - Politique d'entretien des chemins privés et politique environnementale;
  - Gestion des matières résiduelles (collecte des ordures, recyclage, 3e collecte).
- Sièges sur les comités :

- Commission environnement et travaux publics (responsable);
- Comité consultatif en environnement;
- Commission ressources humaines et sécurité publique;
- Commission infrastructures et immobilisations;
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac;
- Regroupement protection du Grand Lac St-François.
- Patrouille nautique;
- Régie intermunicipale région de Thetford.
- Répondant au conseil pour les comités :
  - Associations riveraines.

**Nicole Champagne (district 5)**

- Mandataire des dossiers municipaux :
  - Politique d'accueil (nouveaux arrivants et nouveau-nés);
  - Transport collectif et adapté;
  - Embellissement municipal.
- Sièges sur les comités :
  - Commission sur les finances et les projets spéciaux (responsable);
  - Comité des finances;
  - Comité de suivi de la politique familiale;
  - Transport adapté MRC des Appalaches.
- Répondante au conseil pour les comités :
  - Les comités d'embellissement;
  - Les groupes d'entraide à la collectivité;
  - Tous les groupes d'Âge d'Or et autres clubs sociaux.

**Pierre Quirion (district 6)**

- Mandataire des dossiers municipaux :
  - Loisirs et sports, parcs et terrains de jeux;
  - Culture et événements;
  - Activités sociales;
  - Politique de reconnaissance (et gala);
  - Communications sur le territoire.
- Sièges sur les comités :
  - Commission loisirs, culture, tourisme et plein air (responsable);
  - Comité des ressources humaines et sécurité publique.
- Répondant au conseil pour les comités :
  - L'Arrivage
  - Bibliothèque municipale
  - Tous les comités loisirs et O.T.J.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-285

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020**

Conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est alors proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, lesquelles débiteront à 19h30 aux jours, dates et endroits apparaissant au calendrier ci-dessous :



Janvier	13	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Février	10	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Mars	9	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Avril	6	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Mai	11	Salle communautaire de l'église, Saint-Daniel
Juin	8	Chalet des loisirs, Sainte-Anne-du-Lac
Juillet	13	Salle communautaire de l'église, Saint-Daniel
Août	17	Chalet des loisirs, Sainte-Anne-du-Lac
Septembre	14	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Octobre	5	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Novembre	9	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Décembre	7	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-11-286**

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 17-11-308**

**ATTENDU** que la résolution numéro 17-11-308 visait à déterminer une méthode de nomination du maire suppléant en rotation;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'abroger la résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'abroger, à toutes fins que de droits, la résolution numéro 17-11-308 adoptée par le conseil de la Municipalité d'Adstock le 13 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-11-287**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU** qu'y a lieu de nommer un maire suppléant annuellement après le discours du maire dans l'esprit que cette personne obtienne la confiance du conseil municipal et qu'elle soit en mesure de pouvoir pallier à l'absence du maire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de nommer le conseiller Michel Rhéaume comme maire suppléant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-11-288**

**PARTY DES FÊTES DES EMPLOYÉS : AUTORISATION DE DÉPENSES**

Comme chaque année, la Municipalité d'Adstock réunit, au cours de la période des Fêtes, ses employés et les élus. À cet égard, il y a lieu d'autoriser un budget de dépenses.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser une dépense maximale de 3 000 \$ pour l'organisation d'un souper et d'une soirée récréative pour les employés(es) et élus(es) accompagnés(es) de leur conjoint(e) dans le cadre du temps des Fêtes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-289 *Aménagement, urbanisme et environnement*  
**CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES :  
 DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** l'appel d'offres public pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables;

**ATTENDU** que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu la soumission suivante :

Soumissionnaire	Option A	Option B	Option C
Services sanitaires Denis Fortier	616 801.66 \$	596 026.47 \$	240 461.59\$

**ATTENDU** l'augmentation du prix de carburant;

**ATTENDU** que l'option B prévoit 26 collectes pour les deux voies;

**ATTENDU** l'analyse et la vérification de la soumission reçue ainsi que la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
 Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
 Et résolu de retenir l'option B et d'octroyer le contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables à l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier Inc. au montant de 596 026.47 \$ taxes incluses pour les années 2020, 2021 et 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-290 **CUEILLETTE ET TRANSPORT DES BOUES SEPTIQUES : AUTORISATION D'APPEL  
 D'OFFRES**

**ATTENDU** le présent contrat pour la cueillette et le transport des boues septiques arrive à échéance au début de l'année 2020;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de lancer un nouvel appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
 Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
 Et résolu de lancer un appel d'offres pour la cueillette et le transport des boues septiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-291 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 255-19 AMENDANT LE  
 RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

**ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** que le conseil souhaite revoir certaines dispositions du règlement de zonage en lien avec les bâtiments et les constructions accessoires;

**ATTENDU** que le conseil souhaite modifier le plan de zonage du secteur du lac Jolicoeur;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Michel Rhéaume lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2019;

**ATTENDU** que le premier projet a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2019;

**ATTENDU** qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le lundi 11 novembre 2019;

**ATTENDU** que suite à l'assemblée de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'adopter sans changement le second projet de règlement numéro 255-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 AFIN D'ENCADRER LA CULTURE, LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DU CANNABIS AINSI QUE LES RÉSIDENCES DE TOURISME**

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean Roy qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 69-07 afin d'encadrer la culture, la production et la transformation du cannabis ainsi que les résidences de tourisme.

19-11-292

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 AFIN D'ENCADRER LA CULTURE, LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DU CANNABIS AINSI QUE LES RÉSIDENCES DE TOURISME**

**ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** que le conseil souhaite encadrer la culture, la production et la transformation du cannabis ainsi que les résidences de touristes;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Jean Roy lors de la séance ordinaire tenue le lundi 11 novembre 2019;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du projet de règlement numéro 257-19;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 257-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 afin d'encadrer la culture, la production et la transformation du cannabis ainsi que les résidences de tourisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-293

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-19 : DÉTERMINATION DU LIEU, DE LA DATE ET DE L'HEURE**

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 257-19.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de fixer l'assemblée publique de consultation du projet de règlement numéro 257-19 au lundi 16 décembre 2019 à 18h30 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode.

Durant cette assemblée publique, Monsieur le Maire ou toute autre personne désignée à cet effet, expliquera les modalités contenues dans le projet de règlement et entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur les sujets.

19-11-294

**87 ET 92, RUE FORTIN NORD : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 87 et 92, rue Fortin Nord (lots 5 449 859 et 5 449 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) afin d'autoriser ce qui suit :

- l'agrandissement de l'accès à la voie publique existant du lot 5 449 859 à 17,5 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une largeur maximale de 11 mètres pour les usages industriels;
- l'agrandissement de l'accès à la voie publique existant du lot 5 449 861 à 38.6 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une largeur maximale de 11 mètres pour les usages industriels;

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Malgré les recommandations du CCU,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure, telle que présentée par le propriétaire du 87 et 92, rue Fortin Nord (lot 5 448 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) conditionnellement à ce que les exigences de la résolution numéro 17-06-171 soient respectées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-295

**54, RUE VACHON : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 54, rue Vachon (lot 5 449 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) pour autoriser la construction d'un garage isolée d'une superficie de 66.8 mètres carrés sur un terrain en seconde rangée d'une superficie de 478.8 mètres carrés. La superficie recherchée représente 13.9 % de la superficie du terrain. L'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit que la superficie d'implantation totale pour l'ensemble des bâtiments accessoires ne doit pas excéder 7 % de la superficie d'un terrain en zone de villégiature. À titre de contrepartie, le demandeur entend démolir le cabanon situé sur le lot en première rangée.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure du propriétaire du 54, rue Vachon (lot 5 449 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) conditionnellement à ce que le bâtiment accessoire, situé sur le lot en première rangée (lot 5 449 059 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac), soit démolé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-296

**540, RUE DES CASTORS : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 540 rue des Castors (lot 5 134 827 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) afin de régulariser l'empiétement de la résidence existante dans la marge latérale droite. La résidence, construite en 1994 suite au permis numéro 94-00-38, est implantée à 1.29 mètre de la ligne latérale droite et à 5.61 mètres de la ligne latérale gauche, alors que le règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une largeur latérale minimale à 2 mètres, et une largeur minimale combinée des deux marges latérales de 6.1 mètres.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Les personnes intéressées se prévalent de leur droit de se faire entendre sur le sujet.

Le maire demande une suspension de quelques minutes.

Suite aux recommandations du CCU et à l'analyse des arguments présentés séance tenante,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 540, rue des Castors (lot 5 134 827 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-297

**31, CHEMIN DU BOCAGE : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 31, chemin du Bocage (lot 5 134 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) pour autoriser ce qui suit :

- en cour avant, l'agrandissement de la résidence située à une distance de 4.12 mètres de la ligne de lot avant alors que la norme actuellement prescrite est de 6.1 mètres en vertu de la grille des usages et des spécifications (annexe C) du règlement de zonage numéro 69-07;
- en cour avant, la construction d'un escalier situé à une distance de 3.74 mètres de la ligne de lot avant, alors que la norme actuellement prescrite est de 6.1 mètres en vertu de l'article 6.3.2.2 du règlement de zonage numéro 69-07.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Les personnes intéressées se prévalent de leur droit de se faire entendre sur le sujet.

Suite à l'argumentaire présenté par les personnes intéressées et à l'accord du propriétaire demandeur de la dérogation mineure,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de reporter la décision du conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure du propriétaire du 31, chemin du Bocage (lot 5 134 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-298

**DOSSIER GASTON JACQUES - SUCCESSION DE JEAN-CLAUDE NADEAU : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que le conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle Succession Jean-Claude Nadeau, propriétaire du 2738, rang Nadeau, souhaite aliéner une partie de sa propriété, soit les lots 4 543 363, 4 545 359 et 5 135 420 au profit de monsieur Gaston Jacques, résident du 2999, rang Nadeau;

**ATTENDU** que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier Gaston Jacques - Succession Jean-Claude Nadeau ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Travaux publics et voirie*

19-11-299

**GESTION DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE POUR LES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE : OCTROI D'UN MANDAT**

**ATTENDU** que le conseil souhaite évaluer la structure organisationnelle, l'efficacité ainsi que l'optimisation des ressources en place de certains secteurs;

**ATTENDU** l'offre de services présentée par la firme SMI Performance datée du 5 novembre 2019;

**ATTENDU** l'offre de services prévoit également une mise en place personnalisée de la méthode proposée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer un mandat d'analyse fonctionnelle de tâches et d'efficacité organisationnelle et d'implantation de la méthode pour les Services des travaux publics et de l'Ingénierie à la firme SMI Performance au montant de 27 000 \$, taxes et frais inhérents en sus. La dépense sera financée par le budget d'opération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-300

**DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**ATTENDU** que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**ATTENDU** que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

**ATTENDU** que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

**ATTENDU** que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

**ATTENDU** que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock appuie la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :
  - La capacité de payer des municipalités;
  - L'accès difficile aux programmes existants;
  - Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
  - La pérennité des infrastructures.
- que cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, madame Isabelle Lecours, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-301

**AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION : OCTROI D'UN MANDAT**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite réaliser un plan d'intervention;

**ATTENDU** qu'il y lieu de procéder à une étude d'auscultation de la chaussée dans le cadre de la réalisation dudit plan;

**ATTENDU** la recommandation de la firme WSP;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer, sous recommandation de la firme WSP, un mandat pour l'auscultation de la chaussée à la firme Maxxum Gestion d'actifs au montant de 9 000 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-302

**DÉNEIGEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE : AUTORISATION DE LOCATION D'UN TRACTEUR**

**ATTENDU** que la Municipalité assure les opérations liées au déneigement sur son territoire;

**ATTENDU** que pour remplir ses obligations en la matière, étant donné l'étroitesse de certaines voies de circulation dans les secteurs de villégiature, la location d'un tracteur est nécessaire;

**ATTENDU** que la firme Bossé & Frère inc. nous offre la location d'un tracteur pour la prochaine saison hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 avril 2020) moyennant un coût de location 13 500 \$ pour 300 heures d'utilisation, toute heure additionnelle est facturable au taux de 45 \$ l'heure;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser, pour les activités de déneigement de la prochaine période hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 avril 2020), la location d'un tracteur auprès de la firme Bossé et Frère inc. et d'autoriser une dépense de 13 500 \$, taxes en sus, pour une utilisation de 300 heures;
- le cas échéant, d'autoriser également une dépense additionnelle de 45 \$ l'heure, taxes en sus, pour les heures supplémentaires utilisées;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document visant la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-303

**DÉNEIGEMENT DE CERTAINS CHEMINS : OCTROI DE DIVERS CONTRATS**

**ATTENDU** que la Municipalité assure les opérations liées au déneigement sur son territoire;

**ATTENDU** que la municipalité doit faire affaire avec des entrepreneurs externes pour certaines sections de son territoire pour diverses raisons;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale à octroyer les contrats de déneigement à intervenir pour la période hivernale 2019-2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser la directrice générale de procéder à l'octroi et à la signature des divers contrats de déneigement avec les différents entrepreneurs pour la saison hivernale 2019-2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



19-11-304

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE RANG DU LAC-AUX-GRELOTS : OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que la Municipalité doit réaliser des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang du Lac-aux-Grelots suite aux dommages causés par les fortes précipitations du 1<sup>er</sup> novembre 2019;

**ATTENDU** la disponibilité de l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. pour effectuer ses travaux;

**ATTENDU** la soumission reçue pour l'achat du ponceau;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- de mandater l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. pour la réalisation des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang du Lac-aux-Grelots au montant maximum de 20 000 \$, taxes en sus;
- d'autoriser la dépense de 6 816 \$, taxes en sus, pour l'achat du ponceau.
- de financer le projet à même le budget d'opération de l'année 2019 ou au besoin par une réserve.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

19-11-305

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 252-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 137-12 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES, MESURES DE PRÉVENTION GÉNÉRALES ET MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES BÂTIMENTS À RISQUES FAIBLES ET MOYENS RÉSIDENTIELS**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a adopté, le 5 septembre 2012, le règlement numéro 137-12 concernant la prévention des incendies, mesures de prévention générales et mesures spécifiques pour les bâtiments à risques faibles et moyens résidentiels;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite modifier le règlement afin de mieux encadrer les feux à ciel ouvert et les demandes de permis à ce sujet;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Martine Poulin et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 10 juin 2019;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement, ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du règlement numéro 252-19;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 252-19 amendant le règlement numéro 137-12 concernant la prévention des incendies, mesures de prévention générales et mesures spécifiques pour les bâtiments à risques faibles et moyens résidentiels.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-306

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES : AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ATTENDU** que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock prévoit la formation de trois (3) pompiers pour la formation Pompier 1 et la formation de huit (8) pompiers en désincarcération et de huit (8) pompiers en sauvetage nautique au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU** que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Loisirs, culture et vie communautaire*

19-11-307

**ENTENTE AVEC LA VILLE DE THETFORD MINES CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DE CERTAINES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET CULTURELLES : RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que le service des loisirs et de la culture de la Municipalité d'Adstock a demandé des modifications à l'entente convenue et signée le 10 juillet 2015;

**ATTENDU** que les services administratifs de la Ville de Thetford Mines proposent plutôt de mettre fin à l'entente pour que la Municipalité d'Adstock puisse établir de manière plus simple les modalités de remboursement pour ses citoyens;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'informer la Ville de Thetford Mines que la Municipalité d'Adstock désire mettre fin à l'entente concernant le remboursement de certaines activités de loisirs et culturelles signée le 10 juillet 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-308

**PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC L'ÉCOLE LA SOURCE ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES APPALACHES : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que la Commission scolaire des Appalaches a exprimé à la Municipalité d'Adstock, pour des fins d'organisation scolaire, devoir mettre un terme à l'entente verbale intervenue entre les parties afin de reprendre la totalité des locaux de l'école La Source occupés par la Municipalité qui se veut la salle Viateur-Routier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de signer une entente mettant fin à l'utilisation à des fins municipales de la salle Viateur-Routhier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de signer une entente avec la Commission concernant l'utilisation des immeubles et des équipements nécessaires de la cour de l'école La Source et de la patinoire, pour répondre aux besoins en matière de loisirs afin de permettre l'économie de nos ressources en évitant le dédoublement dans l'achat d'équipements et en permettant une utilisation plus efficiente des immeubles existants pour l'organisation d'activités de loisirs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu ce qui suit :

- de déposer et d'entériner l'entente convenue entre la Municipalité d'Adstock, la Commission scolaire des Appalaches et l'école La Source concernant l'utilisation des immeubles et des équipements nécessaires de la cour de l'école La Source et de la Municipalité d'Adstock en matière de loisirs;
- de déposer et d'entériner l'entente convenue entre la Municipalité d'Adstock, la Commission scolaire des Appalaches et l'école afin de mettre fin au contrat concernant la location à des fins municipales de la salle Viateur-Routhier;
- d'autoriser monsieur le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdites ententes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-309

**BIBLIOTHÈQUE : AUTORISATION DE DÉPENSES POUR UNE AFFICHE COMMÉMORATIVE**

**ATTENDU** que le conseil souhaite tenir une activité en janvier 2020 concernant la bibliothèque;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu une dépense de 250 \$ pour la conception d'une affiche commémorative.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-310

**SEMAINE DES RENCONTRES INTERCULTURELLES : AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** que notre communauté est devenue une terre d'accueil pour des nouveaux arrivants ne provenant pas du Québec, dans certaines entreprises de la Municipalité;

**ATTENDU** la volonté du conseil municipal d'organiser une activité d'accueil et d'intégration;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'autoriser une dépense de 500 \$ pour l'organisation de cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

19-11-311

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX EN 2020 : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité prévoit réaliser des travaux de remplacement de ponceaux en 2020;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de réaliser préalablement des relevés topographiques;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme Stéphane Roy arpenteur-géomètre datée du 8 novembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'octroyer un mandat d'honoraires professionnels à la firme Stéphane Roy arpenteur-géomètre au montant de 2 850 \$, taxes en sus, pour la réalisation de relevés topographiques pour la préparation des travaux de changement de trois ponceaux en 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

19-11-312

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu de lever la séance à 22h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

---

Pascal Binet

---

Julie Lemelin

JL